



## **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL**

**LE 2 NOVEMBRE 2015**

### **1. RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2014 :**

La municipalité de St-Christophe d'Arthabaska complétait, en date du 31 décembre dernier, son exercice financier avec un surplus de 310 459\$ par rapport à des prévisions budgétaires équilibrées de l'ordre de 2 568 020 \$.

Le surplus accumulé est de 995 582\$ après affectation aux activités d'investissement de 617 170\$. Le rapport financier 2014 fut adopté par résolution le 23 mars 2015 et il est disponible à la municipalité pour consultation.

### **2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2015 :**

Le 15 décembre 2014, les membres du conseil adoptaient les prévisions budgétaires de 2015 qui prévoyaient des recettes et des dépenses de 2 651 040\$. Les états financiers provisoires au 31 octobre dernier indiquent un surplus de 300 000\$ après conciliation des activités d'investissement.

### **3. PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2015**

Le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévoyait des investissements de 717 851\$.

À ce jour, les dépenses autorisées se chiffrent à 508 898,80\$. Le financement de ces immobilisations est le suivant :

- Avec les revenus de l'année: 32 852,01\$
- Avec le surplus accumulé : 47 616,29\$
- Avec le programme TECQ : 428 430,50\$

#### **4. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU BUDGET D'OPÉRATION 2016 :**

Les membres du conseil travaillent actuellement à la confection du budget 2016 et tenteront de fournir les services requis par les contribuables à un taux de taxe raisonnable. Nous prévoyons offrir le service de la collecte du bac brun (compost) une fois par semaine de la mi-avril à la mi-novembre afin de mieux répondre aux objectifs de réduction des déchets.

#### **5. PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2016**

Pour l'année 2016, la municipalité prévoit réaliser des travaux en immobilisations qui ne devraient pas dépasser 608 027\$ financés par le surplus accumulé, les revenus de l'année, le programme TECQ et le fonds des parcs.

#### **6. INDICATIONS QUANT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL :**

En vertu du règlement numéro 001-2013, le salaire et l'allocation de dépenses du maire pour l'année 2015 sont fixés à 17 719\$ et ceux des conseillers à 5 906,56\$.

#### **7. Conclusion :**

Enfin, c'est en décembre prochain, lors d'une séance du conseil municipal, que je vous présenterai officiellement le budget 2016 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations et la taxation pour la prochaine année.

La qualité de vie de notre collectivité nous préoccupe et nous tenterons de bonifier les services auxquels la population de St-Christophe d'Arthabaska a présentement accès. Vos élus municipaux recherchent constamment le juste équilibre entre le niveau de service, la croissance de la richesse foncière et l'effort fiscal des contribuables. Nous continuerons de nous préoccuper de votre bien-être dans la mesure de nos moyens et de notre développement.

LE MAIRE  
MICHEL LAROCHELLE